

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE34

présenté par

M. David, M. Olivier Faure et M. Garot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter promulgation de la présente loi, le Gouvernement transmet au Parlement un rapport sur les voies et moyens de parvenir à des financements additionnels en vue de compléter les ressources budgétaires non documentées dans le cadre de la durée de la programmation de la présente loi.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à demander à ce que le Gouvernement puisse remettre au Parlement un rapport sur les pistes de financements additionnels devant pouvoir compléter les ressources budgétaires à ce jour manquantes par rapport aux besoins prévus dans le projet de loi de programmation et qui sont évaluées à 13,3 milliards d'euros. Ce rapport pourrait envisager des pistes de financement telles que l'emprunt national ou la création d'obligations européennes. Ces outils ont en effet la particularité de constituer des instruments financiers de long terme, seuls à même de permettre de financer sur la durée le nécessaire effort de défense qui s'impose face à la dégradation du contexte stratégique régional et mondial. Ce rapport pourrait avoir pour objet de lancer la réflexion à la fois au niveau national et européen sur les moyens de créer ces nouveaux moyens financiers sur la longue période.